



Le C@rrefour Express

Juin 2011

Le Carrefour maintenant sur Facebook



Une page Facebook est maintenant dédiée au Carrefour action municipale et famille. Dans cette page de communication, l'équipe de la permanence pourra échanger avec vous sur l'actualité et les bonnes pratiques en milieu municipal pour tous les membres d'une famille, du plus jeune à l'aîné. En date du 15 juin, nous comptons déjà sur 26 inscriptions.

Venez nous rejoindre sur [Facebook!](#)

Municipalité amie des enfants fait des petits!

Municipalité amie des enfants (MAE) suscite de plus en plus l'intérêt des municipalités. MAE est une RECONNAISSANCE des acquis et des intentions de la municipalité à l'intention des enfants. Être MAE permet de vous distinguer et de reconnaître les bonnes actions de la municipalité en faveur des enfants. Les municipalités accréditées affirment qu'être MAE apporte un grand sentiment de fierté à l'interne, un vent de fraîcheur, un dynamisme à la hauteur des enfants et une nouvelle façon de penser et planifier le travail.



Du nouveau!

Pour faciliter votre demande d'accréditation, les documents officiels et procédures ont été revus et sont maintenant plus accessibles :

- * Dossier de candidature : il est passé de 13 à 4 sections et se remplit maintenant en ligne. Aussi pour faciliter la rédaction, les indicateurs évalués sont inscrits à chaque question. Facile comme tout!
- * Accompagnement : Il est possible de bénéficier de l'aide du CAMF pour la rédaction du dossier de candidature. Pourquoi ne pas en profiter?
- * Date de dépôt : Il est maintenant possible de déposer votre candidature 2 fois par année, soit le 1er octobre et le 1er avril. Prévoyez le coup!
- * Plusieurs autres projets innovateurs et facilitant sont en cours : fiches techniques, trousse d'outils, projet de recherche, etc.

Pour en savoir davantage sur l'accréditation, demandez un accompagnement du CAMF. Pour remplir votre dossier de candidature ou tout autres informations, visitez le site Internet du CAMF dans la section [MAE](#) et sélectionnez l'onglet qui répondra à votre besoin!

Faites comme vos collègues et distinguez-vous en devenant

Municipalité amie des enfants! Prochaine date de dépôt : 1er octobre!

Nouveauté : répertoire de programmes de soutien pour les actions familles et aînés en milieu municipal

Vous êtes plusieurs municipalités, plan d'action en main, à vouloir entreprendre le suivi d'un plus grand nombre d'actions au bénéfice des familles et des aînés. Cependant, lorsqu'arrive le moment de mettre les crayons de côté pour passer en mode action, force est de constater que la mise en œuvre d'un plan d'action est souvent un véritable parcours à obstacles au cours duquel il faut faire preuve de persévérance et de créativité. Suite à ce constat et à la tenue d'une clinique sur la mise en œuvre d'un plan d'action, dans le cadre du 23e Colloque du Carrefour action municipale et famille, un nouvel outil voit le jour pour soutenir les municipalités à cette étape. Vous pouvez consulter sur le site Internet [un répertoire de programmes de soutien pour des actions familles et aînés en milieu municipal](#). Il s'agit d'une première édition non exhaustive et qui sera en constante évolution.

D'ailleurs, le Carrefour lance une invitation à nous faire connaître les moyens utilisés pour mettre en œuvre les actions de la politique familiale municipale.

Reconnaissance Municipalité amie des aînés



La reconnaissance MADA souligne la qualité de la démarche entreprise par une municipalité afin de permettre aux personnes aînées de « bien vieillir » tout en restant actives dans leur communauté. Elle est décernée par le ministre responsable des Aînés et peut être obtenue de deux façons :

1. En implantant la démarche MADA soutenue dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés. Au moment du dépôt de votre plan d'action pluriannuel découlant de cette démarche, la reconnaissance vous sera automatiquement accordée.
2. En complétant le formulaire prévu à cette fin.

La reconnaissance est valable uniquement pour la durée du plan d'action. Une mise à jour de ce plan, effectuée sur la base de l'évaluation des actions réalisées, est nécessaire pour obtenir de nouveau une reconnaissance.

Vous pouvez consulter le site Internet du MFA pour avoir accès au [formulaire](#).